

DROIT DU TRAVAIL INTERDIT aux moins de 26 ans et demain... à tous

**Le CPE, c'est
pas mieux que
rien, c'est pire
que tout !**



Le projet du gouvernement visant à imposer un contrat « première embauche » avec période d'essai de deux ans pour tous les jeunes de moins de 26 ans constitue une nouvelle étape du démantèlement du droit du travail auquel se livre la droite depuis près de quatre ans. Ce projet venant après l'initiative relative à l'apprentissage dès 14 ans témoigne ainsi d'une conception minimaliste des droits de la jeunesse déjà injustement stigmatisée lors des mouvements lycéens ou de la crise des banlieues.

Ce nouveau contrat n'est pas une chance de plus pour les jeunes, mais constitue d'abord un nouveau cadeau aux entreprises qui pourront rompre leur engagement à tout moment, sans motif. S'ils sont institués, les contrats « première embauche » remplaceront non seulement les CDI mais aussi les CDD, et ce sans aucun effet sur l'emploi.

Ce sera pour des années la seule formule d'accès au marché du travail pour tous les actifs de moins de 26 ans quel que soit leur niveau de diplôme.

Ce projet fait donc peser de très lourdes menaces sur l'ensemble des jeunes dans notre pays, qui risquent de ne connaître que précarité et exclusion jusqu'à l'âge de 26 ans. Au-delà, il menace directement l'ensemble de la société française, puisque la droite ne cache pas son souhait d'étendre le dispositif CPE à l'ensemble des salariés et des entreprises.

Face aux dangers que représente le contrat « première embauche » pour le pacte social et la cohésion sociale dans notre pays, le Parti socialiste demande solennellement au gouvernement de le retirer. Les socialistes mèneront le combat contre ce projet de l'UMP et de son gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Les socialistes apportent leur entier soutien et participeront à l'ensemble des mobilisations sociales visant à obtenir le retrait du CPE.

Retrait du CPE !



Les **10** bonnes raisons de refuser

1 Le travailleur jetable

Du jour au lendemain, le jeune en CPE pourra être licencié, sans motif, pendant deux ans.

C'est le retour au travail journalier.

Le jeune travailleur, en permanence à l'essai, pourra être licencié à tout moment, durant deux ans, au bon vouloir de son patron, sans préavis et sans motif.

Cette menace constante fera du jeune en CPE un travailleur corvéable à merci, objet de tous les chantages et obligé de tout accepter (bas salaires, horaires impossibles, heures sup' non payées) sous peine de se faire renvoyer.

2 Le dumping social

Le CPE organise la concurrence entre les générations.

Le CPE crée deux catégories de salariés : les sans droits et les autres. Il oppose les jeunes, main-d'œuvre bon marché, aux moins jeunes. Au lieu de conforter la solidarité entre les générations, il organise entre elles la concurrence.

3 Un mensonge

Le CPE ne créera pas d'emplois.

Ce n'est pas en permettant de licencier plus facilement qu'on fait baisser le chômage. On l'a vu avec le contrat « nouvelles embauches », aubaine pour les patrons : 71 % des employeurs ayant signé un CNE auraient de toute façon recruté, dont 40 % en CDI et 28 % en CDD. Et sur les 29 % restant, 9 % n'ont embauché que pour effectuer un remplacement de personnel (sondage IFOP, décembre 2005). C'est quand il y a des commandes que les entreprises embauchent.

4 L'adieu au CDI

Le CPE est la dernière étape avant la création d'un contrat de travail unique.

En août dernier, Dominique de Villepin a présenté le contrat « nouvelles embauches » (CNE) en promettant que ce contrat dérogatoire serait réservé aux petites entreprises de moins de 20 salariés. Cinq mois plus tard, c'est pourtant le même contrat qu'il propose d'étendre à toutes les entreprises pour les jeunes de moins de 26 ans.

Il réfléchit déjà à la prochaine étape, élargir cette mesure à tous les salariés de toutes les entreprises !

La naissance de ce contrat de travail unique, que le MEDEF n'osait plus réclamer, signifiera la fin du droit du travail et la disparition du CDI. C'est une vie de précarité que le gouvernement organise.

5 Des qualifications bradées

Le CPE vise les moins bien formés comme les plus qualifiés, sans distinction.

À partir du moment où ils ont moins de 26 ans, tous les jeunes, quels que soient leur niveau de formation et leur expérience professionnelle, pourront être recrutés

en CPE. Aujourd'hui, 58 % des jeunes de 18 à 26 ans qui travaillent ont un contrat à durée indéterminée. Demain, ils seront entraînés dans la spirale de la précarisation.



un mauvais contrat

6 La suspicion généralisée

Tout travailleur licencié dans le cadre d'un CPE sera soupçonné d'avoir commis une faute.

Le CPE instaure le licenciement sans motif. Il remet en cause une conquête syndicale – la motivation du licenciement – destinée à bien faire la distinction entre les licenciements d'origine économique et les licenciements qui tiennent à la responsabilité du salarié.

7 Du bluff Les supposées garanties données au jeune en CPE n'en sont pas.

Pour mieux vendre son CPE, Villepin met en avant de soi-disant « nouveaux droits » dont bénéficieraient les jeunes. Mais tout cela n'est que poudre aux yeux.

Le jeune en CPE n'étant pas un travailleur comme les autres, il ne sera pas un chômeur comme les autres. Ses droits se limiteront à une aumône : deux mois d'allocation forfaitaire à 16,40 euros par jour (460 euros par mois), s'il a travaillé au moins quatre mois. Pire, il touchera une indemnité de licenciement dérisoire et aucune prime de précarité.

8 Des cadeaux aux patrons

Le CPE est assorti d'exonérations de cotisations patronales, sans contrepartie.

Le CPE, c'est encore des cadeaux financiers aux employeurs, sans aucune garantie de création d'emploi. La droite prévoit de nouvelles exonérations de cotisations sociales patronales estimées à au moins 50 millions d'euros par an. Elles représentent un nouveau manque à gagner pour la Sécurité sociale.

9 Un avenir interdit

Le jeune en CPE est interdit de tout projet d'avenir.

Tout, dans la vie quotidienne du jeune en CPE, le ramènera à la précarité de sa situation. Trouver un logement ? Prendre un crédit ? Il se verra interdire l'accès à tout ce qui peut l'installer dans la vie. Même avec le locapass (garantie publique sur la caution du loyer), quel propriétaire louera un appartement à un jeune qui pourra se faire licencier du jour au lendemain ? Quel banquier lui prêtera de l'argent ?

10 Une vie de galère

Jusqu'à 26 ans, le jeune en CPE enchaînera les petits jobs sans aucune stabilité.

Appellation mensongère, le CPE ne concerne pas seulement la première embauche. Jusqu'à 26 ans, rien n'empêchera un jeune d'enchaîner CPE sur CPE, sans jamais accéder à un contrat plus stable. Rien n'empêchera une entreprise d'embaucher successivement différents jeunes en CPE sur le même poste.



Les propositions du PS

• **MISE EN PLACE D'UN CONTRAT EMPLOI FORMATION**, à durée indéterminée, dont le volet formation sera financé par les pouvoirs publics et qui sera exclusivement destiné aux jeunes sans qualification. Cela concerne les 150 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire sans un diplôme reconnu par les conventions collectives.

• **MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DURABLE**. L'embauche en CDI sera renforcé par un nouveau mode de calcul des cotisations sociales des entreprises. Les employeurs paieront moins de cotisations quand le contrat est à durée indéterminée et davantage quand il s'agit d'intérim ou de CDD. En outre, les cotisations sociales ne seront plus assises sur les seuls salaires mais sur l'ensemble de la richesse produite.

• **MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE RECLASSEMENT** pour celles et ceux qui sont victimes de licenciements collectifs. Le service public de l'emploi négociera avec le salarié un contrat lui permettant de suivre une formation, une qualification pour un retour à l'emploi. C'est ainsi que sera assuré la sécurisation du parcours professionnel de chacun.

• **RÉTABLISSEMENT DES EMPLOIS JEUNES** dans le secteur public supprimés par le gouvernement Raffarin.



Le CPE, ce n'est pas mieux que rien, c'est pire que tout !



Renforcez le Parti socialiste

A RENVOYER AU PARTI SOCIALISTE, 10, RUE DE SOLFERINO 75333 PARIS CEDEX 07
Tél. : 01 45 56 77 00 • Fax : 01 47 05 15 78 • www.parti-socialiste.fr

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :

- Je souhaite prendre contact avec les socialistes Je désire adhérer au Parti socialiste
 Je verse..... euros pour soutenir l'action du PS chèque à l'ordre de AFPS

Selon les dispositions de la loi du 19 janvier 1995, ces sommes ouvrent droit à réduction d'impôt. Une attestation fiscale vous sera adressée.